RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°44/2022

L'an deux mille vingt-deux et le huit septembre, le Conseil Municipal de la Commune de **LATOUR-BAS-ELNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le mardi 30 août 2022
Présents : M. BONNEAU François, M. LLUGANY Julien, Mme PIC Odile, M. CAYUELA Jean-Marie, Mme CAMPS Séverine, Mme OLIBO Marie-Hélène, M. CAMALY Julien, M. COSTA Claude, Mme CULAT Danielle, M. DECROCK Frédéric, Mme DEL AGUILA BARBE Anne, M. DELANNE Claude, M. FILELLA David, Mme HOGNON Sophie, Mme INIESTA Nuria, Mme JORDA Julie, Mme ORTEGA-ROMERO Marie, M. ROGÉ Pierre, Mme SENEGA DUPRÉ Patricia, Mme SOUBIELLE Eva.
Excusés : M. M'ZOURI Adel donne pouvoir à M. BONNEAU François, M. BERTRAN DE BALANDA Jean-Louis donne pouvoir à Mme SOUBIELLE Eva, M. PENEL Franck.
Secrétaire de séance : Mme INIESTA Nuria.

Objet : Désignation d'un correspondant incendie et secours

Monsieur le Maire informe :

Le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2021 d'application de l'article 13 de la loi du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile, dit loi MATRAS, prévoit la nomination par le Maire d'un correspondant incendie et secours parmi les Adjoints ou les Conseillers Municipaux.
Ce correspondant participe sous l'autorité du Maire à de missions d'information et de sensibilisation des habitants et du Conseil Municipal.

Cette désignation doit intervenir dans un délai de 3 mois à compter de l'entrée en vigueur du décret, soit au plus tard le 29 novembre 2022.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner en tant que correspondant incendie secours Monsieur Claude DELANNE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DÉSIGNE Monsieur Claude DELANNE comme correspondant incendie et secours pour la commune de Latour-Bas-Elne,
- DIT que Monsieur le Maire informera Monsieur le Préfet et Madame la Présidente du Conseil Départemental de cette nomination.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
François BONNEAU

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication
Le 7 septembre 2022